



Juillet 2016

Brève information sur le changement d'échantillonnage du Dépouillement centralisé des données comptables

Daniel Hoop, Swetlana Renner, Dunja Dux, Pierrick Jan, Dierk Schmid, Andreas Weber & Markus Lips

Résumé

Afin d'estimer le revenu des exploitations agricoles suisses avec plus de précision, le Dépouillement centralisé des données comptables a introduit un échantillonnage aléatoire. Par rapport à l'ancien échantillon non aléatoire, la nouvelle méthode conduit à une estimation du revenu agricole plus basse de 7 % en moyenne. L'estimation du revenu du travail, qui correspond au revenu d'une unité de main-d'œuvre familiale à temps plein, aboutit à un résultat inférieur de 21 %. Le revenu extra-agricole étant lui plus élevé de 14 %, le revenu des ménages estimé baisse de 4 %.

Echantillonnage plus représentatif

La nouvelle estimation des revenus réalisée par Agroscope est basée sur un échantillonnage aléatoire. A l'exception des très petites exploitations, toutes les exploitations des principaux modèles et formes juridiques (pour l'instant sans les personnes morales) peuvent être sélectionnées pour mettre leurs comptabilités à disposition du dépouillement. La participation est facultative et anonyme. Par rapport à l'ancien mode de sélection des exploitations, qui n'était pas aléatoire, cette nouvelle méthode permet d'améliorer la représentativité de l'échantillon. Celui-ci comprend par exemple de nouveau des exploitations du Tessin qui en étaient absentes depuis longtemps. Par ailleurs, la livraison des données par plus de 240 fiduciaires contre 30 autrefois, augmente la diversité de l'échantillon.

Pour l'exercice comptable 2014, Agroscope dispose des données de 1907 exploitations. Elles sont comparées avec l'ancien échantillon afin d'analyser les différences liées à la méthode d'estimation des revenus.

Revenu agricole plus bas

L'estimation du revenu agricole, c'est-à-dire l'indemnisation des unités de main-d'œuvre de la famille et des capitaux propres de la famille investis dans l'exploitation, aboutit à une différence de moins 7 % en moyenne. Avec l'échantillon aléatoire, le revenu agricole est en moyenne de 63 100 francs par exploitation contre 67 800 francs auparavant. Tandis que cette différence est de moins 3 % en région de plaine (nouvelle estimation: 75 400 francs), elle représente moins 12 % (57 400 francs) dans la région des collines et moins 4 % (50 900 francs) en région de montagne.

En plus du changement à un échantillonnage aléatoire, les changements méthodologiques suivants sont responsables pour ces différences.

- Premièrement, la méthode de calcul des revenus joue un rôle. La principale nouveauté concerne la comptabilisation dans les comptes d'exploitation des cotisations patronales pour le premier et le deuxième piliers du chef d'exploitation et de sa partenaire

(ou de la cheffe d'exploitation et de son partenaire). Le calcul des coûts de la maison d'habitation a lui aussi été modifié. Ces deux changements se traduisent par un revenu calculé plus bas et par une réduction simultanée de la consommation privée (en partie calculée).

- Deuxièmement, le passage des comptabilités d'exploitation aux comptabilités financières peut également influencer les résultats. Cela concerne notamment le domaine des amortissements, des réparations et des prestations propres ainsi des mouvements en nature de l'exploitation au ménage privé.
- Enfin, les critères de délimitation de l'échantillon exercent une influence sur l'estimation des revenus. Ils déterminent quelles exploitations peuvent fournir leurs boucléments et pour quelles exploitations suisses le revenu est estimé. Du fait des nouveaux critères, la taille des exploitations et le revenu agricole ont tendance à augmenter.

Le revenu du travail est le plus touché

Le revenu du travail découle du revenu agricole. Après indemnisation des capitaux propres investis dans l'exploitation à l'aide du taux d'intérêt des obligations fédérales à dix ans, le montant restant est divisé par le nombre d'unités de main-d'œuvre familiale. Le revenu du travail ainsi obtenu, par unité de main-d'œuvre familiale non rémunérée occupée à temps plein s'élève à 41 800 francs dans le nouvel échantillon contre 52 800 francs dans l'ancien, ce qui correspond à une réduction de 21 %. Ces résultats ne sont pas dus uniquement au revenu agricole plus bas, mais aussi au nombre nettement plus important d'unités de main-d'œuvre familiale occupée à plein temps dans les exploitations.

Comme pour le revenu agricole, l'estimation est très différente dans les trois régions. Avec le nouvel échantillon, le revenu du travail moyen par unité de main-d'œuvre familiale varie par rapport à l'ancien échantillon des exploitations de référence. L'écart est de 18 % (52 100 francs au lieu de 63 600 francs) en région de plaine, de 27 % (37 700 francs au lieu de 51 500 francs) dans la région des collines et de 17 % (31 900 francs au lieu de 38 200 francs) en région de montagne. Les chiffres indiqués ici pour l'exercice comptable 2014 sont provisoires.

Revenu des ménages légèrement plus bas

Contrairement au revenu agricole, le revenu extra-agricole augmente de 14 % dans le nouvel échantillon et s'élève à 29 000 francs contre 26 300 francs dans l'ancien échantillon. Cet écart compense partiellement le revenu agricole plus bas, d'où une différence de 4 % (90 200 francs au lieu de 94 100 francs) entre les échantillons pour le revenu total.

Estimation des revenus 2015

Les résultats du nouvel échantillon servent de base pour estimer la variation des revenus entre l'exercice comptable 2014 et 2015. Il est prévu qu'Agroscope publie les résultats correspondants le 15 septembre 2016 à l'occasion de la conférence en agroéconomie de Tänikon.

Informations complémentaires:

www.situationdurevenu.ch > Principes méthodologiques > Information sur le changement d'échantillonnage DC-Cta (diapositive)

Agroscope remercie tous les chefs et cheffes d'exploitation qui ont mis leurs données à disposition ainsi que toutes les fiduciaires qui ont établi et fourni les comptabilités.

Dépouillement centralisé des données comptables

Le Dépouillement centralisé des données comptables qui s'effectue à Agroscope, est responsable du monitoring de la situation des revenus dans l'agriculture suisse en vertu de l'Ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1) et de l'Ordonnance sur la durabilité (RS 919.118).